

# COMMENT RÉGLER VOTRE LOYER ?

Choisissez le mode de paiement  
qui vous convient le mieux :

## 1 PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



8  
ou  
15

### + simple et rapide

Demandez un mandat SEPA à nos services, 5 minutes vous suffiront pour le remplir.

Renvoyez-le muni de votre RIB et nous nous occuperons du reste.

### + souple et pratique

Vous pouvez choisir la date de prélèvement qui vous convient le mieux : le 8 ou le 15 de chaque mois. Plus de risque d'oubli ou de retard.

### + gratuit et sécurisé

Sécurisé par les organismes bancaires.

## 2 RÈGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE

### ■ DEPUIS VOTRE ESPACE LOCATAIRE

Effectuez le paiement de votre loyer en ligne directement sur internet depuis votre espace locataire accessible sur [www.lmpt-coop.fr](http://www.lmpt-coop.fr)



### ■ EN AGENCE SUR RENDEZ-VOUS

Munissez-vous de votre avis de paiement et réglez votre loyer en agence en ayant préalablement pris rendez-vous par téléphone au **03.84.35.14.96**



### 3 RÈGLEMENT PAR CHÈQUE



Envoyez votre chèque libellé à l'ordre de "La Maison Pour Tous" accompagné du talon de l'avis de paiement sans l'agrafer ni le coller, à l'adresse suivante :

**LA MAISON POUR TOUS - Montmorot**  
**CS 80484 - 39007 Lons-le-Saunier Cedex**

Vous pouvez également déposer votre chèque en agence.

### 4 RÈGLEMENT PAR VIREMENT

Contactez-nous pour obtenir nos coordonnées bancaires.



### 5 RÈGLEMENT EN ESPÈCES



Rendez-vous dans le bureau de Poste de votre choix pour régler votre loyer au guichet, muni de votre avis de paiement et d'une carte d'identité dont le nom et le prénom correspondent exactement à ceux de votre avis de paiement.

**Le montant des paiements mensuels en espèces en bureau de poste est désormais plafonné à 600 € maximum par mois.**

**Si le montant que vous devez régler à La Maison Pour Tous est supérieur à 600 €, vous devrez utiliser un autre mode de règlement.**



**Ce service vous sera facturé 4 euros par la Poste à chaque versement.**

